

Saint Ouen Marchefroy. Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du conseil municipal du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi 13 mars deux mil neuf à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mme BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard, PAIN Jacques, SAVAL Gérard, SIMON Marc

Absent excusé : Jean Dominique CLEMENT pouvoir à M. LESUEUR

Secrétaire de séance : Isabelle BERARD

Date de convocation : 16 février 2009

. Les villages du Drouais (séances du 16 et 22 décembre 2008)

- Délibération

Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2007-1320,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2008-13-01 relative à une modification des statuts,

Le Maire propose le transfert de la compétence suivante : il est ajouté au chapitre I en Compétences Obligatoires - aménagement de l'espace - « établissement, exploitation, acquisition des infrastructures et des réseaux de communication électroniques ouverts au public ».

Le Conseil Municipal - accepte à l'unanimité le transfert de compétence proposé

- adopte à l'unanimité les nouveaux statuts communautaires

- Aménagement de l'espace : étude pour une Zone de Développement Eolien.

L'assemblée décide de reporter le vote relatif au lancement de l'étude de ZDF, au moment du vote du budget primitif 2009 et demande à ce qu'une documentation technique soit partagée entre tous les membres.

- Information sur les financements relatif à la desserte numérique haut débit des zones blanches

L'assemblée approuve à l'unanimité le transfert de compétence en matière d'infrastructures et des réseaux de communication électroniques.

- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité

Chaque commune devra adresser au siège le nom et les coordonnées d'une personne représentant le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de nommer M. SAVAL Gérard comme représentant du conseil municipal

- Enfance Jeunesse

Information sur les indicateurs d'activités. La fréquentation moyenne des centres de loisirs croît de 22 %. Toutes les communes ont des enfants inscrits dans les centres de loisirs d'où la bonne adéquation entre le nombre d'enfants inscrits et la position géographique des centres de loisirs. Malgré tout, les besoins se situent surtout sur les communes proches de la RN 12.

- Développement économique

Points abordés : avancement du projet Actipôle 12 site les Forts à Cherisy, attribution du marché de travaux lot n° 4, vente d'un lot pour l'implantation de l'entreprise Karbour, avancement du projet actipôle 12 site Les Merisiers à Germainville, information sur le lancement de l'appel d'offre pour la concession d'aménagement de la ZAC les merisiers, vente de la réserve foncière des Terres Noires à Marchezais, renouvellement des contrats d'assurances, convention relative à la fin de mission de prévention spécialisée en 2008, gare de Broué Marchezais (parking saturé).

. Intégration de la commune de St Ouen Marchefroy au regroupement pédagogique de Berchères sur Vesgre et Rouvres.

Le conseil Municipal de Berchères sur Vesgre a donné à l'unanimité son accord sur le principe d'intégration de la commune de St Ouen Marchefroy au syndicat de regroupement pédagogique Berchères Rouvres.

Le Maire de la commune de St Ouen Marchefroy, actuellement en regroupement avec le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique du Mesnil Simon, propose au conseil municipal de quitter celui-ci pour intégrer prochainement le syndicat pédagogique de Berchères et Rouvres dans un souci d'efficacité entre autre géographique et compte tenu de l'appartenance à la même communauté de communes donc utilisation des mêmes structures périscolaires.

Le Conseil Municipal

- donne à l'unanimité son accord sur le principe d'intégration dans le syndicat pédagogique Berchères Rouvres

- demande à l'unanimité d'effectuer en concertation entre les communes concernées et le syndicat toutes les analyses techniques, financières et juridiques pour cette opération
- demande à l'unanimité la refonte à cette occasion des statuts en liaison entre les communes membres.

. Convention pour application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Les communes peuvent si elles remplissent certaines conditions récupérer la TVA 2008 en 2009 au lieu de 2010. Il faut pour cela s'engager à réaliser des dépenses d'investissement dépassant d'un euro la valeur de référence qui s'élève pour notre commune à 79 714 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- prend acte du montant de référence qui est de 79 714 € + 1 €
- décide d'inscrire au budget de la commune de St Ouen Marchefroy pour un montant de 321 895 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 400 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'état.
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de St Ouen Marchefroy s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

. Appel à la prudence

MESSAGE IMPORTANT

En ce moment dans la commune, nous sommes contactés par téléphone, par des démarcheurs, pour une prise de rendez-vous, afin de nous expliquer qu'en 2010 nous ne recevrons plus les chaînes télé sur hertzienne (évoqué au information nationale), que leurs démarches et analyses est en accord avec la mairie. Ceci est faux! Aucun accord n'est passé en mairie sur leurs démarches et analyses. Leur but est de vous vendre un décodeur d'une valeur total de 4 270 € (sous forme de location vente)

Nous tenions à vous en informer.

Pour l'instant rien n'est réellement décidé au sujet de ne plus recevoir les chaînes hertziennes.

. Regroupement pédagogique

Il est prévu deux permanences pour l'inscription des enfants nés en 2006, au secrétariat du SIRP les samedi 28 mars et 04 avril de 9 h 00 à 12 h 00.

La séance est levée à 21 h 30

DUMAS Philippe,

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi: 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>